

Prestations de nettoyage des locaux

Stratégie achat de l'Etat 2020 - 2025

Chiffre clé

306 millions d'euros
de dépenses en 2020



Les achats de prestations de nettoyage des locaux aujourd'hui

En 2020, le montant des dépenses annuelles de l'Etat relatives aux prestations de nettoyage des locaux tertiaires représentait 306 millions d'euros réparti sur l'ensemble des ministères.

Une relative stabilité des dépenses a été constatée entre 2015 et 2020 sur ce segment d'achat, probablement due à une mutualisation accrue des prestations.



Les pratiques actuelles de l'Etat

La mutualisation des achats de prestations d'entretien des locaux tertiaires est engagée depuis plusieurs années tant au niveau ministériel qu'interministériel. Ces contrats sont portés par les plateformes régionales achats (PFRA) et le ministère des Armées pour les sites relevant de son autorité ou confiés à l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).

Les achats concernent de nombreuses implantations et des enjeux importants existent en termes de performance environnementale comme en termes de dispositions sociales du fait de la part importante de main d'œuvre nécessaire dans le domaine d'activité économique de la mise en propreté des locaux tertiaires.



Le marché fournisseurs

Le marché fournisseurs est constitué de très grandes entreprises et d'un fort vivier de PME. Ainsi, sur 51 477 entreprises recensées à l'échelle nationale, 62 % sont des autoentreprises, 37 % comptent de 2 à 499 salariés et 1 % comptent plus de 500 à plus de 1000 salariés.

Les entreprises susceptibles de répondre aux appels d'offres du secteur public appartiennent aux deux dernières catégories..

Une démarche RSE a été mise en place par de nombreuses entreprises du secteur via des actions en faveur de la préservation de la biodiversité et de la santé humaine ainsi que de l'amélioration du cadre de travail des salariés.

Enfin, le marché des fournisseurs est marqué par une forte présence des entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Les objectifs de l'Etat

- Une optimisation de la mutualisation des marchés
- 90 % des marchés portés par des PME
- 100 % des marchés avec une disposition environnementale dont l'utilisation des produits éco labellisés.
- 100% des marchés avec des dispositions sociales (insertion, travail en journée/en continu, égalité femme/homme, formation)
- Capturer les innovations proposées dans ce domaine en matière de nouvelles techniques, outils, matériaux.

La stratégie achat 2020-2025



Le périmètre

Les prestations couvertes par la stratégie achat sont :

- l'entretien courant de mise en propreté des locaux tertiaires ;
- l'entretien de la vitrerie ;
- la fourniture de consommable.

Sont exclus du périmètre de la stratégie achat :

- les travaux de nettoyage de la voirie et de réseaux divers ;
- le nettoyage spécifique de type biomédical ;
- le nettoyage hors bâtiment appliqué aux avions, trains, environnement nucléaire ;
- les prestations 3D (dératisation, désinsectisation, désinfection/décontamination).



Comment et par qui a-t-elle été élaborée et validée ?

La stratégie achat a été élaborée par une équipe interministérielle composée de représentants de tous profils (acheteurs, prescripteurs, gestionnaires de sites) désignés par les missions achat des ministères, les plateformes régionales achat et des établissements publics.

Elle a été validée par la DAE le 7 juillet 2020 en comité des achats de l'Etat réunissant les responsables ministériels des achats de chaque ministère sous la présidence du directeur des achats de l'Etat.

A qui s'applique-t-elle ?



La stratégie d'achat de prestations d'entretien des locaux tertiaires interministérielle s'applique à l'ensemble des services de l'Etat (administration centrale et services déconcentrés) en France métropolitaine.

Les établissements publics de l'État peuvent adhérer aux marchés mutualisés régionaux



Les axes de la stratégie

Le développement de la performance économique



L'objectif économique s'inscrit dans la recherche :

- du juste prix en cohérence avec les prix du marché, du poids de la masse salariale (85 %), en veillant à la détection des offres anormalement basses et après échanges avec les soumissionnaires ;
- du juste besoin exprimé par la bonne connaissance du patrimoine et des locaux des services en fonction :
 - du niveau de qualité approprié défini suivant les typologies d'espaces à traiter ;
 - d'une optimisation des prestations dans le respect des conditions de travail et salariales de la branche professionnelle.

Un recours accentué aux PME



Une communication est réalisée en direction des PME à l'échelle locale (sourçage).

Les marchés mutualisés sont accessibles aux PME notamment via un allotissement géographique approprié et en encourageant la candidature des groupements d'entreprises. De plus, tous les cahiers des charges doivent offrir la possibilité d'introduire des solutions innovantes.

La performance environnementale et sociale



Au vu des enjeux, les marchés mutualisés intègrent obligatoirement :

- des critères d'attribution et des dispositions de performance environnementale afin de promouvoir des pratiques et des produits dépassant les exigences minimales fixées par la réglementation spécifique ;
- des dispositions sociales en faveur des personnes éloignées de l'emploi et/ou en réservant tout ou partie des prestations aux acteurs du secteur du travail protégé et adapté (STPA) ou aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE).
- des dispositions sociales favorisant la mise en place du travail en journée et en continu et répondant aux objectifs suivants :
 - 100% des sites font l'objet d'une étude de faisabilité ;
 - 30% des heures travaillées et en continu pour 60% des sites.

Amélioration de l'efficacité du processus achat



La réduction du nombre de procédures permet une économie de gestion. La réduction du nombre de commandes et le regroupement des factures doivent être encouragés et la dématérialisation doit être recherchée,

Le suivi des fournisseurs



Un suivi de la qualité de service est mis en place notamment via des indicateurs de performance, des enquêtes de satisfaction et des réunions de bilans tous les six mois.

Les bénéfiques pour les services

- *Des supports contractuels faciles d'emploi correspondant à la diversité des besoins.*
- *Des prestations conformes aux normes sanitaires et environnementales.*
- *Un dispositif de commande et de suivi de la qualité de service fluide.*

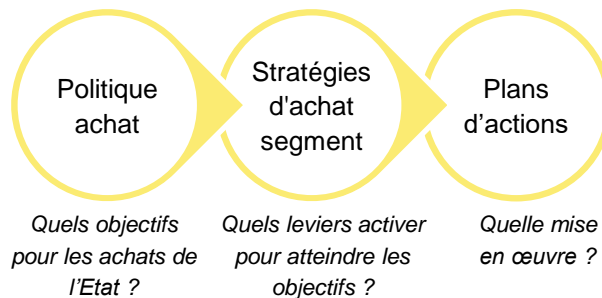
Mémo sur les achats de l'Etat

La politique achat de l'Etat

Elle est au service des politiques publiques et se décline autour de **5 axes** :

- contribuer à la **maîtrise des dépenses** de fonctionnement ;
 - prendre en compte les **objectifs environnementaux** ;
 - promouvoir la mise en œuvre des **dispositions sociales** dans les marchés ;
 - favoriser l'accès des **PME** à la commande publique ;
 - inciter au choix de **solutions innovantes** .
- **16 domaines** d'achat (ex. informatique et télécommunication)
 - **65 segments** d'achat (ex. matériel informatique ; prestations informatiques ; etc.)
 - **378 sous-segments** d'achat (ex. micro-ordinateurs ; serveurs ; etc.)

La nomenclature achat



Les leviers achat

Les leviers les plus couramment utilisés par l'acheteur sont notamment :

- l'**allotissement** ;
 - la **mutualisation** des achats ;
 - la **standardisation** des besoins ;
 - la **négociation** dès que le code de la commande publique le permet ;
 - l'**intégration de dispositions** sociales et environnementales
- elle **définit les leviers et les objectifs de performance** attendus sur un segment ;
 - elle est élaborée sur la base d'une **analyse exhaustive des besoins** comme du **potentiel du marché fournisseurs**;
 - elle peut proposer, dans certains cas, des **leviers différents** selon les périmètres ministériels ;
 - elle **précise le plan d'actions** et la structure contractuelle pour les années à venir ;
 - elle est **appliquée par l'ensemble des services**.

La stratégie achat segment

Pour en savoir plus

Rendez-vous sur le site internet de la direction des achats de l'Etat <http://www.economie.gouv.fr/dae> ou sur le Portail interministériel des achats, via cette adresse : <https://dae.alize.finances.rie.gouv.fr>

Contact : domaine-immo.dae@finances.gouv.fr

Création - Direction des achats de l'Etat